



Facturation detva entre 2 établissements non soumis à tva?

Par **gaetanjoss**, le **06/09/2012** à **12:04**

Bonjour,

Je suis également en stage dans un établissement public de santé. Nous créons un groupement de coopération sanitaire avec une clinique mutualiste.

Ma question concerne la TVA.

Les deux établissements ne sont pas soumis à TVA, l'hôpital public peut déduire un pourcentage sur ses achats proportionnels au pourcentage de son CA soumis à TVA sur son CA total.

LE GCS de moyens n'est également pas soumis à TVA. Notre question est dans le cadre d'une activité de maintenace réalisé par les membres de l'établissement public aux comptes des deux entités. Si le CH achète du matériel, des pièces détachées, (...). Doit-il facturer au GCS ces biens avec ou sans TVA. Et le GCS doit-il refacturer la part imputant à chaque membre avec ou sans TVA sachant qu'aucun n'est soumis à TVA? La livraison de biens interviendra avec une prestation de la part des équipes du GCS.

JE vous remercie si l'un d'entre vous peut m'éclaircir?

Par **gaetanjoss**, le **06/09/2012** à **14:47**

Le statut juridique est un Groupement de Coopération Sanitaire de moyens de droit privé.

Selon plusieurs études, nous nous "mélangeons" dans les différents liens de facturation. Dans le sens où, lorsque une activité est vue comme une prestation de service (la prestation comprenant des pièces soit une livraison de biens intrinsèque), doit-on facturer le montant des biens avec de la TVA? Certaines études nous indiquent que l'activité étant exonérée du champ d'application de la TVA, les mouvements financiers sont exonérés de TVA. Alors qu'on nous indique que la livraison de biens est obligatoirement soumise à TVA...